

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marie-Noëlle MORISE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Jean-Yves HINAULT, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT)

Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Catherine PEPIN

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-29

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'Accompagnement Budgétaire des Projets

Au vu du Compte Administratif 2022, il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2022 font apparaître un excédent de fonctionnement de 2 187 415,28 €.

La Commission des Finances, réunie le 27 mars 2023, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 en tenant compte de la couverture du déficit d'investissement constaté, corrigé des restes à réaliser de l'exercice écoulé.

Aussi, les comptes pourraient être abondés, au budget primitif 2023, de la façon suivante :

- 1 419 986,10 € à la couverture du besoin de financement dégagé au 31 décembre 2022 (article 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 767 429,18 € (soit le solde) pour le financement de la section de fonctionnement.

Je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur ces propositions.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Françoise HURSON, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marie-Noëlle MORISE, Christophe MINAUD, Marion BOUCHEVREAU).